



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE JEUDI 20 FEVRIER 2014



COMPTE RENDU ANALYTIQUE (Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le jeudi 20 février 2014 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

	P	A		P	A
VERNIER Philippe, Maire	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESHAYES François, Maire Adjoint	X		RIOU Martine	X	
VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe	X		HERVE Daniel	X	
GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint	X		MOUQUET Véronique	X	
MAES Vivian, Maire Adjointe	X		BEUDAERT Franck		X
ERARD Maurice, Maire Adjoint	X		BARDEAU Marguerite	X	
DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe	X		DUBOIS Marie Anne	X	
LAMEYRE Patrick	X		VEILLOT Chantal	X	
VALERIO Sophie		X	TERNAUX Dominique	X	
SENEQUE Henri		X	MARIAGE Alain	X	
LAMBRET Nathalie	X		LACROIX Christiane	X	
DULMET Yves	X		VARON Bernard	X	
TOURTOIS Brigitte	X		DECAMPS Guy	X	
ZAOUCHE Mohammed	X				

P = Présent ; A = Absent

Absent (s) : M. SENEQUE (procuration à M. DULMET), Mme. VALERIO (procuration à Mme. LAMBRET), M. BEUDAERT.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie LAMBRET.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	24	2	26	13/02/2014



Monsieur VERNIER, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE-RENDU de la SEANCE du 24 JANVIER 2014

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 DÉBAT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire de l'Année 2014.

BUDGET de la COMMUNE

EXCECUTION du BUDGET 2013 – PROVISOIRE

Le bilan de l'année 2013 laisse apparaître un excédent global de 281 732,93 € (hors legs) détaillé dans le document joint.

Les Restes à Réaliser de l'année 2013 reportés sur l'exercice 2014, s'élèvent à :

➤ Dépenses d'Investissement :	174 940,25€ hors legs
➤ Recettes d'Investissement :	283 918,33€

Le legs DELVIGNE est repris à part dans les restes à réaliser 2013 et figure pour un montant global de 585 963,25 €, le détail figure dans le document annexé.

Ces chiffres sont provisoires et restent dans l'attente de la production du compte de gestion du comptable public (Trésorerie de Chantilly) non transmis au moment de la rédaction de cette note.

L'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril au lieu du 31 mars. L'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales a donc été modifié en conséquence.

PROJET de BUDGET 2014 – SECTION d'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement s'articulent autour de trois axes :

1. Le remboursement du capital des emprunts
2. Les dossiers de travaux en cours
3. Les nouvelles demandes

EMPRUNTS

Les annuités à payer sur l'exercice 2014, se chiffrent à :

➤ Capital :	180 410 €
➤ Intérêts :	75 265 €

Notre dette sera soldée le 1^{er} janvier 2033.

Le tableau « Projets futurs », soumis aux débats, montrent l'incidence des projets envisagés sur notre endettement et sur les coûts de fonctionnement.

DOSSIERS de TRAVAUX en COURS

Reprise des dépenses engagées sur l'exercice 2013 et non soldées, qui figurent en « restes à réaliser » pour un montant global de 737 496,27 € dont 585 963,28 € au titre du legs de Mme DELVIGNE.

NOUVELLES DEMANDES ou REALISATIONS

Les propositions portent sur les investissements :

- courants en matériel pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,
- les travaux de rénovations, de réhabilitation du patrimoine existant,
- les travaux de construction.

Le document « section d'investissement » énumère les différentes dépenses envisagées pour l'année 2014.

L'estimation actuelle des dépenses de la section d'Investissement, y compris les restes à réaliser, est de **1 324 766 €**.

PROJET de BUDGET 2014 – SECTION d'INVESTISSEMENT – RECETTES

Comme pour les dépenses, les recettes d'investissement s'articulent également autour de trois grands thèmes :

1. les dotations d'Etat et autres recettes
2. les subventions
3. le recours à l'emprunt

DOTATION d'ETAT et AUTRES RECETTES

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la TVA est calculé à partir de certaines dépenses enregistrées sur les comptes de l'année n-1 multipliées par un taux de 15,482.

Pour 2014, ce montant peut être évalué à 194 092 €.

Taxe d'Aménagement

Nous sommes dans l'attente de la notification de cette recette calculée par les Services du Trésor.

SUBVENTIONS

Figurent uniquement les subventions accordées en 2013 et non reprises dans les restes à réaliser de l'année 2013.

L'estimation actuelle des recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser de l'année 2013, est de **551 305 €**.

A ce montant viendra s'ajouter le montant des amortissements (écritures d'ordre). Cette recette sera compensée par une dépense de même montant en section de fonctionnement.

PROJET de BUDGET 2014 – SECTION de FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Le budget de fonctionnement reprend l'ensemble des dépenses suivantes :

1. les intérêts des emprunts contractés
2. les dépenses liées aux divers contrats souscrits
3. les dépenses liées aux charges de personnel
4. les demandes formulées par les différents services
5. les participations intercommunales et les subventions

Les charges « caractère général » - Chapitre 011

Elles s'élèvent à 1 300 000 € et reprennent l'ensemble des dépenses suivantes :

- dépenses formulées par les différents services,
- les dépenses dites de « fonctionnement » (eau, électricité, gaz, téléphone...),
- les contrats souscrits,
- les travaux d'entretien des bâtiments.

Les charges « Personnel » - Chapitre 012

Suite à la parution des textes relatifs à la revalorisation de la catégorie C, le montant indiqué risque de subir une actualisation. Aujourd'hui, sur les bases de l'année 2013, le montant peut être estimé à 1 300 000 € et comporte l'ensemble des dépenses suivantes :

- rémunération statutaire du personnel titulaire,
- charges sociales (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC ...)
- cotisations pour la couverture des décès et accidents de travail,
- cotisations à la médecine du travail.

Les différentes mesures connues, au moment de l'établissement du budget, seront intégrées dans le calcul de la masse salariale ainsi que les avancements d'échelon et de grade. Le budget de l'année 2014 comprendra également la prise en charge des dépenses suivantes :

- la reconduction des astreintes liées aux intempéries,
- le besoin de recourir aux heures supplémentaires pour assurer des besoins ponctuelles (manifestations, élections, sablage...),
- l'intégration dans nos effectifs de l'ATSEM de l'école du centre actuellement en détachement,
- la prise en compte des rythmes scolaires,
- les augmentations des charges liées aux cotisations sociales et aux assurances.

Les participations et subventions – Chapitre 65

Ce chapitre reprend l'ensemble des dépenses suivantes :

- les indemnités versées aux élus,
- les participations de la Commune aux organismes intercommunaux,
- les subventions allouées aux associations locales et au Centre Communal d'Action Sociale,
- la participation communale pour les services délégués au Centre Social Rural de Lamorlaye.

Dans l'attente d'éléments sur notre participation aux prestations du Centre Social Rural de Lamorlaye, les chiffres portés correspondent à l'année 2013 pour la Halte-Garderie et, en ce qui concerne, la Crèche Familiale, à la prévision donnée au moment du vote des deux places supplémentaires. Ils feront l'objet d'un ajustement en fonction de la réception des diverses notifications.

**ESTIMATION GLOBALE des DEPENSES de FONCTIONNEMENT
Hors amortissements (dépenses d'ordre)**

3 611 716 €

PROJET de BUDGET 2014 – SECTION de FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les recettes de fonctionnement reprennent l'ensemble des produits ci-après :

1. atténuation des charges de personnel
2. produits des services du domaine et des ventes diverses
3. impôts et taxes
4. dotations, subventions et participations
5. autres produits de gestion courante
6. produits financiers
7. autres produits
8. transferts et charges

Au moment de l'établissement de cette première ébauche de budget, nous restons dans l'attente des notifications officielles portant sur les recettes suivantes :

1. impôts locaux et compensation
2. dotation forfaitaire
3. dotation de solidarité rurale
4. taxe additionnelle aux droits de mutation

Dans l'attente de la notification des bases, il a été procédé à une reconduction des dotations et recettes fiscales de l'année précédente.

ESTIMATION GLOBALE des RECETTES de FONCTIONNEMENT

3 862 444 €

Monsieur DECAMPS trouve que le montant des « dépenses de matériel électrique », figurant à l'article « 61522 » est élevé.

Monsieur le Maire précise que la dépense « électrique » concerne tous les achats pour la mise aux normes, la réfection de toutes les installations de nos bâtiments.

Monsieur DECAMPS souhaiterait savoir pourquoi la subvention pour le CCAS est en augmentation de 5 000 €.

Monsieur le Maire mentionne que lors du vote du budget 2013, il avait été décidé de compenser la perte du loyer encaissé par le CCAS pour le local du sauteur ; à ce titre la subvention est passée de 15 000 € à 20 000 €.

Monsieur DESHAYES précise que l'augmentation des « élus » est dû aux cotisations sociales imposées aux Communes par une Loi de juillet 2013 avec effet rétroactif au 1^{er}

janvier 2013. Pour 2014, la prévision a été effectuée sur la base de 8 adjoints (maximum). Ceci afin de ne pas pénaliser le choix de la nouvelle équipe municipale.

Monsieur ERARD précise que la « Réalisation Voirie » concerne :

- la réfection du parking minute dans la Grande Rue
- le Chemin de Montgrésin
- la réalisation d'un chemin le long du stade, côté Chemin des Loups, pour se rendre au Complexe Sportif.

Monsieur DESHAYES indique qu'il est prévu de refaire le Sauteur, le Lavoir (Quai du Chardonneret) et le Centre Culturel, sans faire d'emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2014.

3 TRANSFERT de COMPÉTENCE au SYNDICAT d'ELECTRICITÉ de l'OISE (SE60)

Monsieur ERARD, Maire Adjoint chargé de la Voirie informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) a modifié ses statuts notamment pour élargir ses compétences aux investissements sur les installations d'éclairage public.

La commune peut désormais confier au SE60 les travaux d'extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie (voir document en annexe).

La commune reste propriétaire des ouvrages qui sont mis à la disposition du SE60. Elle continue d'assumer la maintenance préventive et curative du parc, sa gestion administrative (réponses aux DT/DICT...), l'assurance et le paiement de la consommation électrique des installations.

Il est proposé de confier au Syndicat départemental qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées la compétence relative aux investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance).

Monsieur ERARD précise qu'il existe 526 points lumineux dans la Commune et indique que la prestation est payante, environ 10 € par points lumineux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

ACCEPTE le transfert de compétence au Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) :

« Investissements sur les installations d'éclairage public (hors maintenance) notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique, la collecte liée de certificats d'économie d'énergie ».

4 MODIFICATIONS STATUTAIRES SE60 : ADHÉSION BOUILLANCY et PÉRIMÈTRE SECTEURS LOCAUX d'ENERGIE

Monsieur ERARD, Maire Adjoint chargé de la Voirie informe le Conseil Municipal que le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) a modifié ses statuts lors du comité syndical du 4 juillet 2013. A l'issue de la procédure règlementaire de consultation, l'arrêté préfectoral est paru en date du 29 novembre dernier.

Cet arrêté acte notamment de la dissolution des 12 syndicats d'électrification et de la mise en place des Secteurs Locaux d'Energie pour éviter un comité syndical pléthorique.

Toutes les communes sont désormais rattachées à un Secteur Local d'Energie qui servira de collège électoral et de relais de proximité.

Il a été prévu la possibilité pour les anciens SIER d'élargir leur périmètre aux communes avoisinantes pour faciliter les contacts et l'organisation de réunions.

C'est l'objet de la modification statutaire proposée avec les renforcements des SLE de Marseille-Songeon, Breteuil, St Rémy en l'Eau, Beauvais Nord, Noyon et Pierrefonds.

SLE de MARSEILLE /SONGEONS	Ancien SIER de Marseille/Songeon + 5 communes	Herchies, Pierrefitte en Beauvaisis, Fouquenies, Milly sur Thérain et Saint Omer en Chaussée
SLE de BRETEUIL	Ancien SIER de Breteuil + 1 commune	Breteuil
SLE de ST JUST-Vallée de l'Arré	Ancien SIER de SAINT REMY EN L'EAU + 4 communes	Essuiles Saint Rimault, Mesnil sur Bulles, Fournival et Saint Just en Chaussée.
SLE de BEAUVAIS NORD	Ancien SIER de Beauvais-Nord + 3 Communes	Froissy, Noyers Saint Martin, Montreuil sur Brèche
SLE de NOYON	Ancien SIER de l'Est de Noyon + 9 Communes	Pont l'Evêque, Sempigny, Cuts, Brétigny, Appilly, Baboeuf, Mondescourt, Grandru et Morlincourt
SLE D'ATTICHY-PIERREFONDS	Ancien SIER de PIERREFONDS + 12 Communes	Tracy le Mont, Saint Crépin aux Bois, Attichy, St Pierre les Bitry, Jaulzy, Courtieux, Cuise la Motte, Trosly Breuil, Couloisy, Bitry, Berneuil sur Aisne, Pierrefonds

Est également soumis la demande d'adhésion de la commune de Bouillancy. Cette commune située dans l'Oise est adhérente d'un syndicat d'électrification de Seine et Marne qui va être absorbé par le Syndicat Mixte des Energies de ce département. De fait, Bouillancy souhaite désormais se rapprocher du Syndicat de l'Oise et a demandé son rattachement au SE60.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

EMET un avis favorable sur les modifications présentées ci-dessus.

5 INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

TRIBUNAL ADMINISTRATIF : Affaire SOGEA Picardie

Par lettre recommandée en date du 31 janvier 2014, le greffier en chef du Tribunal Administratif d'Amiens nous notifie le jugement en date du 24 décembre 2013 rendu dans l'affaire qui nous oppose avec la Société SOGEA Picardie :

« Le solde du décompte général du lot n° 1 – Génie Civil et VRD – du marché de construction d'un bassin tampon sur le territoire de la commune de Coye-la-Forêt est ramené à la somme de 113 191,95 € TTC en faveur de la commune de Coye-la-Forêt. Le surplus des conclusions de la requête de la société SOGEA Picardie est rejeté.

Les frais d'expertise, tels qu'ils sont déterminés par le Tribunal Administratif de Lille ou, le cas échéant, par la Cour Administrative d'Appel de Douai, sont mis à la charge de la Société SOGEA Picardie.

Les conclusions présentées par la Société SOGEA Picardie et par la commune de Coye-la-Forêt sur le fondement de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative sont rejetées.

Le présent jugement sera notifié à la Société SOGEA Picardie, à la commune de Coye-la-Forêt et à la Société SAFEGE ».

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Coye la Forêt, le 4 mars 2014
La Secrétaire de Séance,

Nathalie LAMBRET.

